

PC renouvelé et reconditionné en « matériel-vente »

1.1 Situation

Le renouvellement du matériel informatique du RPN permet le reconditionnement de l'ancien matériel dans le but d'être réutilisé en milieu scolaire et privé selon certaines conditions.

1.2 Conditions

Lors du renouvellement du matériel informatique RPN d'un établissement, l'ancien matériel est reconditionné en « matériel-vente » par le SIEN.

Ordinateur-vente :

L'ordinateur est formaté et installé avec les éléments suivants :

- Système Windows 7
- Logiciel bureautique LibreOffice
- Une session administrateur sans mot de passe

Celui-ci n'appartient plus au RPN. **Par conséquent, plus aucune garantie ni maintenance ne sont assurée par le SIEN.**

Ce matériel n'est plus connectable au réseau RPN.

1.3 Acquisition

Un établissement intéressé peut bénéficier de ce matériel gratuitement dans la mesure des stocks et des ressources du SIEN.

Toute personne liée à l'établissement peut faire l'acquisition de ce matériel pour une utilisation privée. Dans ce cas, le prix est calculé selon les tarifs en vigueur du SIEN et la vente est organisée et sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

L'établissement prend contact avec le SIEN (support@rpn.ch) pour lui exposer son projet d'acquisition et convenir de la quantité et du délai de la configuration.

L'établissement prend en charge ce matériel aux locaux du SIEN, organise son transport et son installation sur site.

Le matériel devient propriété de l'établissement ou de la personne acquéreur.